Nations Unies A/HRC/DEC/12/113

# Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2009
Français
Original: anglais

**Conseil des droits de l'homme**
**Douzième session**
Point 6 de l'ordre du jour
**Examen périodique universel**

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

## 12/113
## Document final de l'Examen périodique universel: Vanuatu

*Le Conseil des droits de l'homme*,

*Agissant dans le cadre* du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen de Vanuatu le 12 mai 2009, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* le document final de l'Examen périodique universel portant sur Vanuatu, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de Vanuatu (A/HRC/12/14), les observations de Vanuatu sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que Vanuatu a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail (A/HRC/12/50, chap. VI, et A/HRC/12/14/Add.1).

*19e séance*
*25 septembre 2009*

[Décision adoptée sans vote.]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa douzième session (A/HRC/12/50), chap. I.



Merci de recycler